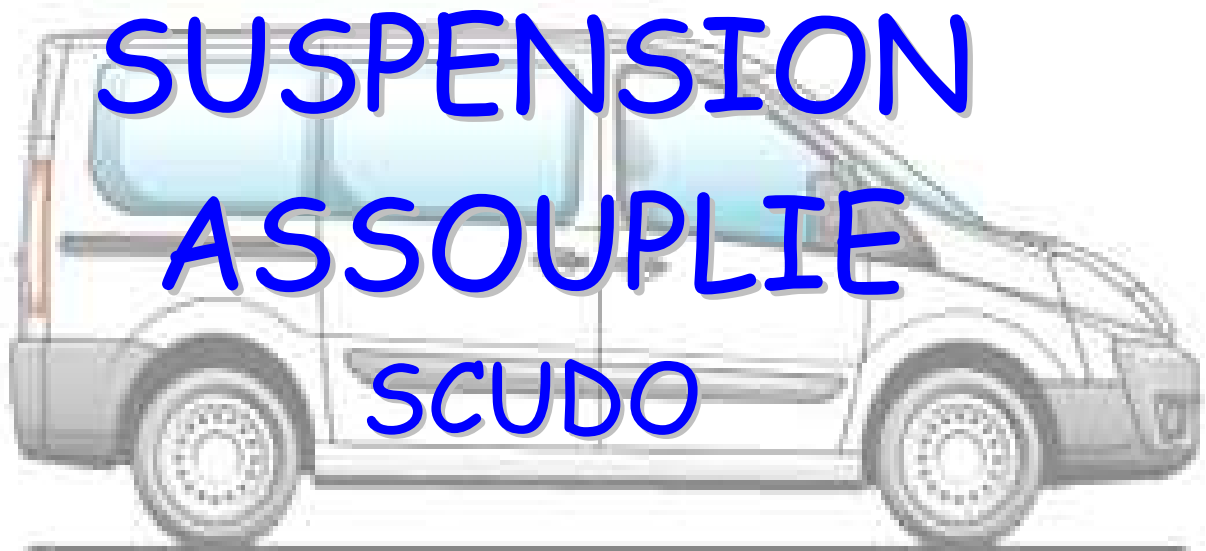




J.S.A ENGINEERING
Z.A. Les Plaines
26320 ST. MARCEL LES VALENCE
TEL. : 04.75.58.71.77
FAX. : 04.75.58.85.61
e-mail : info@jsa.fr Site internet : www.jsa.fr

NOTICE DE MONTAGE



N° PV UTAC : 07/10302 et 07/09626
Autorisation Fiat : Voir dernière page de la notice

REFERENCE JSA: 039071 B

N00465



LA MAITRISE DE L'EQUILIBRE

Le monteur engage sa responsabilité envers le respect des procédures de montage et de contrôle des kits **JSA ENGINEERING**.

La garantie du produit n'est valable que si le montage a été effectué suivant les préconisations de la société **JSA ENGINEERING**.

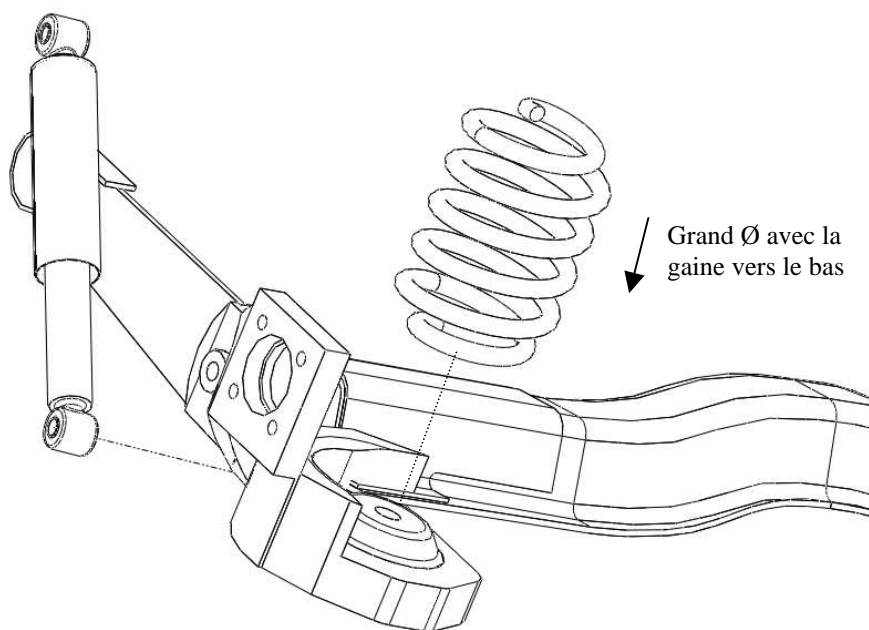
Le remplacement des 2 amortisseurs est préconisé à 45000kms

MONTAGE

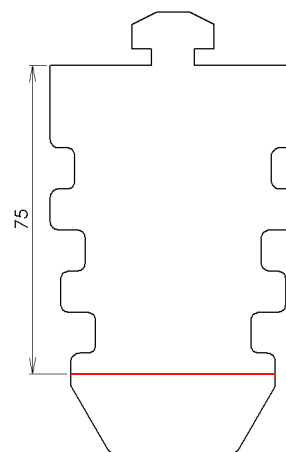
- Mettre l'arrière du véhicule sur chandelles, roues pendantes
- Déposer les roues arrière et le passage de roue
- Mettre un cric sous l'essieu
- Démonter les amortisseurs (conserver la visserie d'origine).
- Baisser le cric jusqu'à sortir les ressorts d'origine et garder la coupelle supérieure
- Insérer les ressorts **jsa** à la place de ceux d'origine en repositionnant les coupelles supérieures, veiller au bon positionnement de celles-ci en remontant le cric.



**Le grand Ø du ressort avec la gaine est coté essieu.
Le fil du ressort doit s'insérer dans la coupelle supérieure, mettre un peu de graisse à pneu si nécessaire.**



-Couper les 2 butées arrière à la longueur de 75 mm (voir schéma ci dessous)



- Enlever, couper puis repositionner les butées d'origine ;
- Monter les amortisseurs **jsa** en lieu et place de ceux d'origine avec la visserie d'origine, couple de serrage suivant les préconisations du constructeur ;
- Remonter le passage de roue et les roues ;
- Reposer le véhicule sur ses roues.



Faire le serrage définitif des amortisseurs JSA une fois que le véhicule repose sur ses roues.

Check List

DATE :

NUMERO DU KIT: 039071 B

NOM DU MONTEUR :

N° CHASSIS :

KILOMETRAGE:

N° IMMATRICULATION :

Document à compléter et à nous retourner avec la fiche d'identification pour départ de garantie .

N°	DESIGNATION	NB	SERRAGE (daN.m)	COCHER
1	VIS SUPERIEURES FIXATION AMORTISSEUR HM12x125-80	2	9	
2	VIS INFERIEURES FIXATION AMORTISSEUR HM14x150-75	2	9	
3	VIS DE ROUE	10	10	

J.S.A. ENGINEERING
Z.A. Les Plaines
26320 ST MARCEL LES VALENCE
Tél : 04-75-58-71-77
Fax : 04-75-58-85-61

SIGNATURE DU MONTEUR :



Pression de gonflage des pneumatiques à respecter:

- Avant : 3.6 bars
- Arrière : 4 bars

NOTA:(référence et quantité)



Direction Technique
Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 20212 - 91311 Montlhéry cedex France
Tél : 33/ 01.69.80.17.00
Télécopie : 33/ 01.69.80.17.17
Forme : PV 512 R02

PROCES-VERBAL N° 07/09626**DEMANDEUR****J.S.A.**

Rue des Chabottes
B.P. 23

26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE (FRANCE)

OBJET

Vérification du comportement au freinage suivant les prescriptions du point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 98/12/CE, en vue de la réception française d'un véhicule modifié.

Objet soumis aux essais :

Marque : CITROEN

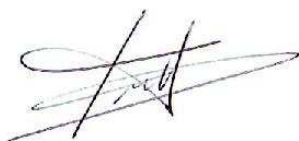
Type : VF7XS9HUC64089206

CONCLUSION

L'objet soumis aux essais est conforme aux prescriptions des textes cités en objet, ainsi que les variantes de véhicules couvertes par le dossier descriptif référencé «039071-SUSPENSION ASSOUPLEE JUMPY» à l'exception :

- des prescriptions éventuellement citées dans le document d'autorisation de transformation qui ne nous a pas été présenté ;
- des véhicules équipés d'ESP ;
- des véhicules équipés d'un compensateur asservi à la charge (avec ABS) ;
- des véhicules non équipés du système antiblocage de roue ;
- des véhicules dont l'empattement est inférieur à 3,0 mètres ;
- des véhicules équipés de disques/disques respectivement sur essieux 1 et 2.

MONTLHERY, 22/11/2007



Ph. IMBERT
Responsable d'Affaires



D. LESCAILL
Responsable du Service Sécurité Active
Dynamique du Véhicule

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de IUTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne concernent que le matériel soumis aux essais et identifié dans ce procès verbal d'essais.

Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 €
TVA FR 89 438 725 723 siren 438 725 RCS Evry - Code APE 745 B

Ce document comporte 4 pages.



DOCUMENT N° 07/09626

Date et lieu des essais : 30/10/2007 à Montlhéry (UTAC)

1 - IDENTIFICATION**1-1 – Suspension arrière :**

- 1-1-1 – Marque : JSA
1-1-2 – Type : 039071 suspension assouplie
1-1-3 – Description : se référer au dossier technique

1-2 – Véhicule

1-2-1 Marque : CITROEN

1-2-2 Type (spécifier éventuellement les variantes) : JUMPY
N° de réception CE : VF7XS9HUC64089206

1-2-3 Catégorie du véhicule : N1

1-2-4 Nom et adresse du demandeur de l'essai :
J.S.A.
Rue des Chabottes
B.P. 23
26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE (FRANCE)1-2-5 Masses de référence pour les essais :
Masse minimale : 1695 kg avec conducteur
Masse maximale : 2672 kg1-2-6 Nombre et disposition des essieux : deux
Essieu 1 : directeur et moteur
Essieu 2 : -1-2-7 Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu du véhicule présenté :
Essieu n° 1 : 1400 kg
Essieu n° 2 : 1700 kg
Essieu n° 3 : - kg
Essieu n° 4 : - kg

1-2-8 Dimensions des pneumatiques : 215/65 R 15C (104/102T)

1-2-9- Description sommaire du dispositif de freinage :

DISPOSITIF PRINCIPAL : freinage à transmission hydraulique assisté par dépression et à deux circuits indépendants.

Essieu 1 : disque
Essieu 2 : tambour

Véhicule équipé d'un système antiblocage de roue ABR et d'un régulateur électronique de freinage RFP sur l'essieu arrière.

1-2-10 Véhicules couverts : voir page 4

1-3 Modification(s) apportée(s) : remplacement des ressorts et amortisseur d'origine de l'essieu arrière par des ressorts et amortisseur JSA. Les butées de compressions d'origine ont été raccourcies.

1-4 Numéro(s) de procès-verbal (aux) de base : -



DOCUMENT N° 07/09626

2 - CONDITIONS DES ESSAIS

2-1 - Conditions atmosphériques : normales

2-2 - Conditions d'adhérence : bonnes

2-3 - Masse du véhicule lors de l'essai :

	A vide (kg)	En charge (kg)
Essieu n° 1	1011	1298
Essieu n° 2	684	1374
Essieu n° 3	-	-
Essieu n° 4	-	-
TOTAL	1695	2672

2-4 - Empattement du véhicule en essai dynamique : 3000 mm

2-5 - Motif(s) des essais : le véhicule étant équipé d'un régulateur électronique de freinage, seuls les essais de comportement ont été effectués.
Les essais effectués avec le moteur débrayé couvrent les motorisations et les chaînes cinématiques mentionnées dans les notices descriptives des véhicules jointes au dossier référencé "039071-SUSPENSION ASSOUPLEE JUMPY".
Ces essais couvrent également la monte de pneumatique 215/60 R 16 C mentionnée dans les notices descriptives des véhicules jointes au dossier référencé "039071-SUSPENSION ASSOUPLEE JUMPY".
Ces essais couvrent également les véhicules de catégorie M1 dans les limites des caractéristiques techniques décrites en pages 1, 2 et 4 de ce procès-verbal.

3- COMPORTEMENT DU VEHICULE : satisfaisant

Le comportement du véhicule en charge et à vide a été vérifié sur basse et haute adhérence à différentes vitesses conformément au point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 98/12/CE.



DOCUMENT N° 07/09626

LISTE DES VEHICULES COUVERTS

CITROEN JUMPY

Tous types commençant par :

- X*****

PEUGEOT Expert

Tous types commençant par :

- X*****

FIAT Scudo

Tous types commençant par :

- 270*****(*)

A l'exception des véhicules :

- équipés d'ESP ;
- empattement inférieur à : 3,0 m
- signalés dans l'autorisation de transformation constructeur



Direction Technique
Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 20212 - 91311 Montlhéry cedex France
Tél. : 33/ 01.69.80.17.00
Télécopie : 33/ 01.69.80.17.17
Forme : PV 512 R02

PROCES-VERBAL N° 07/10302**DEMANDEUR****J.S.A.**

Rue des Chabottes

B.P. 23

26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE (FRANCE)

OBJET

Vérification du comportement au freinage suivant les prescriptions du point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE, en vue de la réception française d'un véhicule modifié.

Objet soumis aux essais :

Marque : FIAT

Type : 270*****(*)

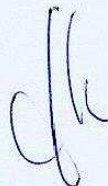
CONCLUSION

L'objet soumis aux essais est conforme aux prescriptions des textes cités en objet, ainsi que les variantes de véhicules couvertes par le dossier descriptif référencé «039071 SUSPENSION ASSOUPLEE JUMPY» à l'exception :

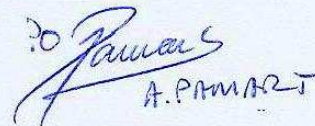
- des véhicules équipés d'ESP ;
- des véhicules équipés d'un compensateur asservi à la charge (avec ABS) ;
- des véhicules non équipés du système antiblocage de roue ;
- des types de véhicules éventuellement signalés dans le document d'autorisation de transformation.

Le document d'autorisation de transformation n'a pas été fourni.

MONTLHERY, 11/12/2007



J.M. LAFONT
Responsable d'Affaires



D. LESCAIL
Responsable du Service Sécurité Active
Dynamique du Véhicule

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. "La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral". Les résultats des essais ne concernent que le matériel soumis aux essais et identifié dans ce procès verbal d'essais.

Union Technique de l'Automobile, du Motorcycle et du Cycle
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 €
TVA FR 89 438 725 723 siren 438 725 RCS Evry - Code APE 743 B

Ce document comporte 4 pages.



DOCUMENT N° 07/10302

Date et lieu des essais : le 10/12/2007 à Montlhéry (UTAC)

1 - IDENTIFICATION**1-1 – Suspension arrière :**

- 1-1-1 – Marque : JSA
1-1-2 – Type : 039071 SUSPENSION ASSOUPLEE JUMPY
1-1-3 – Description : se référer au dossier technique

1-2 – Véhicule

1-2-1 Marque : FIAT

1-2-2 Type (spécifier éventuellement les variantes) : SCUDO
N° de réception CE : ZFA2700006407776

1-2-3 Catégorie du véhicule : N1

1-2-4 Nom et adresse du demandeur de l'essai :
J.S.A.
Rue des Chabottes
B.P. 23
26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE (FRANCE)1-2-5 Masses de référence pour les essais :
Masse minimale : 1752 kg avec conducteur
Masse maximale : 2693 kg1-2-6 Nombre et disposition des essieux : deux
Essieu 1 : directeur et moteur
Essieu 2 : -1-2-7 Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu du véhicule présenté :
Essieu n° 1 : 1400 kg
Essieu n° 2 : 1700 kg
Essieu n° 3 : - kg
Essieu n° 4 : - kg

1-2-8 Dimensions des pneumatiques : 215/60 R 16C

1-2-9- Description sommaire du dispositif de freinage :

DISPOSITIF PRINCIPAL : freinage à transmission hydraulique assisté par dépression et à deux circuits indépendants, avec freins à disque plein sur les 2 essieux.

Véhicule équipé d'un système antiblocage de roue ABR et d'un régulateur électronique de freinage REF sur l'essieu arrière.

1-2-10 Véhicules couverts : voir page 4.

1-3 Modification(s) apportée(s) : introduction d'une suspension assouplie sur l'essieu arrière.

1-4 Numéro(s) de procès-verbal (aux) de base : -



DOCUMENT N° 07/10302

2 - CONDITIONS DES ESSAIS

2-1 - Conditions atmosphériques : normales

2-2 - Conditions d'adhérence : bonnes

2-3 - Masse du véhicule lors de l'essai :

	A vide (kg)	En charge (kg)
Essieu n° 1	1034	1220
Essieu n° 2	718	1473
Essieu n° 3	-	-
Essieu n° 4	-	-
TOTAL	1752	2693

2-4 - Empattement du véhicule en essai dynamique : 3010 mm

2-5 - Motif(s) des essais : le véhicule étant équipé d'un régulateur électronique de freinage, seuls les essais de comportement ont été effectués.
Les essais effectués avec le moteur débrayé couvrent les motorisations et les chaînes cinématiques mentionnées dans les notices descriptives des véhicules jointes au dossier référencé « 039071 SUSPENSION ASSOUPLEE JUMPY »
Ces essais couvrent également les véhicules de catégorie M1 dans les limites des caractéristiques techniques décrites en pages 1, 2 et 4 de ce procès-verbal.

3- COMPORTEMENT DU VEHICULE : satisfaisant

Le comportement du véhicule en charge et à vide a été vérifié sur basse et haute adhérence à différentes vitesses conformément au point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE.



DOCUMENT N° 07/10302

LISTE DES VEHICULES COUVERTS

CITROËN Jumpy

X*****

PEUGEOT Expert

X*****

FIAT Scudo

270*****(*)

A l'exception des véhicules :

- Equipés d'ESP.
- Empattement inférieur à : 3,0 mm.
- Signalés dans l'autorisation de transformation constructeur.
- Equipés de tambours sur l'essieu 2.

